



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 26 décembre 2021	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 14 : Couvert (Temp. : -5 °C)	Vent : 16 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 14 : Bonne (Variante 2 s)			
Nombre de courses	14	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 112/112
Total des paris mutuels	\$492,381			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber, Michael	Juge associé Brethour Fred	Juge associé Counsell, Kelly (à distance)
---------------------------------------	--------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Des retraits hâtifs ont été effectués par les juges (inadmissibles) pour les chevaux, "BATTLE WITH DESIRE", de la Course 6, et "REDDIT HANOVER", de la Course 9. L'entraîneur de ces chevaux n'était pas titulaire de licence, conformément à la règle de la CAJO 3.02.
- Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du cheval, "DE CHAIRMAN", de la Course 5. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire de la CAJO (lésion) du cheval "LMC MASS GEM", de la Course 14.
- Nous avons rappelé aux gens qui avaient des sanctions pécuniaires non payées que, conformément à la règle 6.15, elles doivent être réglées sans tarder.

Courses :

- Daniel Laflamme et Jacques Beaudoin ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.
1. Un retrait de dernière heure a été effectué par les juges (inadmissible) pour le cheval, "FIX A DRINK", de la Course 1, comme son propriétaire n'était pas titulaire de licence, conformément à la règle de la CAJO 3.02. On a opéré un remboursement de \$447.

Examen de la performance du #1, "INCREDIBLE HALL", (Drew Smyth), qui a fait un bris d'allure avant le départ. Il n'a pas eu de l'équipement brisé. Il s'était rendu au-delà du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ.

Le #6, "ARTEMIS DUHARAS", (Steeven Genois), a fait des bris d'allure dans le dernier droit et à la ligne d'arrivée. Il a été dépassé par le #1 et a terminé la course en 6^e position (règle de la CAJO 22.27). Rien à signaler.

2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Nous avons discuté avec Stephane Pouliot, le conducteur du #2, "DGS MAGICMOMENT", et avec Mike Healey, le conducteur du #4, "SPORT A LUCKY STAR", au sujet des mots qu'ils se sont adressés après la fin de la course. On leur a réitéré que la course doit se dérouler dans une atmosphère sécuritaire et propre, et ce, en tout temps. Toute conduite non sécuritaire sera sanctionnée par les mesures réglementaires afférentes. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Reprise de départ comme le #1, "MISTER BIG TOP", (Ryan Guy), a refusé de se mettre en position derrière la barrière de départ.

Une deuxième reprise de départ a été effectuée comme le #8, "ST LADS CAPTAIN", (Darcy Clancy), a refusé de se mettre en position derrière la barrière de départ. Rien à signaler.

10. Examen de la course entre le #4, "SOS JUSTIFIED", (Samuel Fillion), et le #7, "PETER POOLE", (Stephane Brosseau), après le poteau de ¼ de mille. Le #4 était bien devant le #7, qui s'est dirigé vers le #4. Le #7 a été signalé dans la statistique pour obstruction. Aucun placement n'est requis. Aucune mesure

réglementaire n'est nécessaire comme l'explication qu'a donnée M. Brosseau a été acceptée. Rien d'autre à signaler.

11. Rien à signaler.
12. Rien à signaler.
13. Rien à signaler.
14. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 10 – Le #7, "PETER POOLE" (1), pour \$15,000, par Keith Cassell et Matthew McDonald, (Anne-Marie Turenne entraîneuse).